



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 16 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 16 mai 2016, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^{me} Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

La greffière adjointe a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 mai 2016, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-217)
 - 2° Adoption du premier projet de règlement numéro 612 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zone 190)
 - 3° Octroi de contrat à Les Services Exp. inc. - Offre de services professionnels pour élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées – 53 740,00 \$ plus taxes
 - 4° Veto du maire à la résolution numéro 2016-208 en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et attribution de contrat à Service Plus GM inc. – fauchage 20 302,15\$ plus taxes
 - 5° Avis de motion – Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 190)
-

2016-217

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 16 mai 2016 à 13 h 30 tel que présenté.

2016-218

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 612 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 53 (ZONE 190)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Charles Fréchette en vertu de la résolution 2016-171 à la séance extraordinaire du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait lecture du règlement numéro 612 intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 53 (zone 190);



CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., chapitre A-19.1, l'adoption du premier projet de règlement de zonage doit faire partie des étapes de l'adoption d'un règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet du Règlement numéro 612 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zone 190).

2016-219

OCTROI DE CONTRAT À LES SERVICES EXP. INC. – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES – 53 740,00 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour fournir les services professionnels requis pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées et que les firmes suivantes ont soumissionné :

- N. Sigouin Infra-conseils
- WSP Canada inc.
- Aqua-Data inc.
- Beaudoin Hurens
- Les Services Exp. inc.
- Tetra Tech QI inc.
- GéniCité inc.
- Pluritec

CONSIDÉRANT que l'une de ces firmes n'a pas atteint le pointage intérimaire de 70 % lors de l'analyse des soumissions par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le mardi 3 mai 2016 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Soumissionnaires	Rang	Prix soumis avant taxes
Les Services Exp. inc.	1	53 740,00 \$
WSP Canada inc.	2	68 320,40 \$
Aqua-Data inc.	3	70 553,40 \$
Pluritec Itée	4	79 567,04 \$
Tetra Tech QI inc.	5	76 000,00 \$
Beaudoin Hurens	6	87 500,50 \$
GéniCité inc.	7	97 182,80 \$

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage est la firme Les Services Exp. inc., laquelle a offert ses services pour la somme de 53 740,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la firme Les Services Exp. inc. a également déposé une soumission conforme aux exigences de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat relatif à la fourniture des services professionnels requis pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soit octroyé à Les Services Exp. inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 53 740,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-220

VETO DE MAIRE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-208 EN VERTU DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET ATTRIBUTION DE CONTRAT À SERVICE PLUS GM INC. – FAUCHAGE 20 302,15 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que dans les quatre-vingt-seize heures qui ont suivi l'adoption de la résolution 2016-208, le maire a avisé la greffière qu'il n'approuvait pas cette résolution et qu'il demandait à la soumettre de nouveau au conseil à la séance suivante pour qu'il la considère en priorité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accepté de reconsidérer la résolution 2016-208 afin d'annuler l'appel d'offres sur invitation pour le contrat de fauchage et de plutôt attribuer le contrat de gré à gré à Service Plus GM inc. pour l'année 2016 pour un montant de 20 302,15\$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

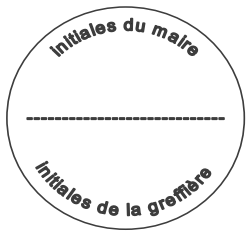
DE RESCINDER la résolution numéro 2016-208 adoptée à la séance du 9 mai 2016 afin d'annuler l'appel d'offres sur invitation et de plutôt attribuer le contrat de fauchage des terrains vacants municipaux et des abords de route à Service Plus GM inc. pour l'année 2016 pour un montant de 20 302,15\$ plus taxes;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à donner suite à la présente résolution.

2016-221

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 52 (ZONE 190)

AVIS DE MOTION est donné par madame Françoise Hogue Plante qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 190).



LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 13 h 50.

YVON DESHAIES
MAIRE

SONIA DESAULNIERS
GREFFIÈRE ADJOINTE